

Explosions nucléaires en Algérie: l'application de la loi dite "Morin" pose problème



ALGER - L'application de la loi de reconnaissance et d'indemnisation des victimes des explosions nucléaires de la France, dite "Loi Morin" pose un "réel problème", 12 ans après sa promulgation, a indiqué un expert français, qui a fait observer qu'un seul Algérien a bénéficié, à ce jour, des indemnisations prévues par cette loi.

"La Loi de reconnaissance et d'indemnisation des victimes des explosions nucléaires de la France, dite Loi Morin, qui permet aux personnes reconnues comme victimes de percevoir une indemnisation compensatrice, a été adoptée 14 ans après la fin des essais de la France en Polynésie", a indiqué, dans un entretien à l'APS, Tony Fortin, chargé d'études à l'Observatoire des armements (France).

Relevant que cette loi "permet aux personnes reconnues comme victimes de percevoir une indemnisation compensatrice", M. Fortin a fait remarquer qu'"au bout de 10 ans de mise en œuvre, nous observons qu'une seule personne

résidant en Algérie a pu en bénéficier, ce qui est incompréhensible et ne correspond en rien à la réalité".

Pour M. Fortin, auteur de plusieurs contributions sur les explosions nucléaires dans le monde, "il y a une situation compliquée" concernant l'indemnisation des victimes, estimant que "seul l'engagement des associations avec des avocats a permis l'obtention d'indemnisations, lesquelles restent extrêmement limitées par rapport au nombre réel de victimes".

Ce chercheur à l'Observatoire des armements a indiqué que cette loi "résulte d'une mobilisation citoyenne importante ayant entraîné le soutien des parlementaires et des médias", et concerne "théoriquement toutes les victimes quelle que soit leur nationalité".

Il a expliqué que pour en bénéficier, il faut répondre à des critères déterminés, notamment "être dans une zone déterminée, et ceci durant la période" des explosions, et avoir "une des 23 maladies listées par décret", déplorant toutefois que "l'application de cette loi pose un réel problème".

Lire aussi: Explosions nucléaires en Algérie: la "reconnaissance de la responsabilité" de la France demeure posée (<https://www.aps.dz/algerie/135423-explosions-nucleaires-en-algerie-la-reconnaissance-de-la-responsabilite-de-la-france-demeure-posee>)

Pour ce qui est des archives en relation avec l'emplacement des déchets des explosions nucléaires français dans le Sud algérien, il a relevé que la décision prise par l'Algérie de créer l'Agence de réhabilitation des anciens sites des explosions nucléaires dans le Sud algérien en juin 2021 est "une première étape dans ce sens".

Rappelant à ce propos, que l'Observatoire des armements a co-publié avec ICAN

France en 2020 une étude sur les déchets des explosions nucléaires françaises en Algérie ("Sous le sable, la radioactivité "), dont les recommandations ont été reprises dans le rapport de l'historien Benjamin Stora (janvier 2021), M. Fortin a regretté qu'"à ce jour, rien ne semble avoir bougé à ce niveau, même si des déblocages sur les questions mémorielles ont eu lieu dans le cadre des relations entre l'Algérie et la France".

S'exprimant sur le nettoyage des sites contaminés dans le Sud algérien, il a précisé que ce n'est qu'en 2008 qu'un groupe de travail mixte algéro-français a été mis en place "afin d'établir un état des lieux et des recommandations", relevant cependant que "ce groupe de travail se réunit, mais pour lequel nous ne disposons d'aucun compte-rendu de ses activités".

Pour M. Fortin, ceci est "préjudiciable, avant tout, pour les populations vivant à proximité des sites".